



# bulletin d'adhésion

## **PARTICULIER,**

**je souhaite rejoindre le Blob !**

Je fais un don et je deviens membre de l'association.

nom & prénom .....

métier .....

adresse .....

CP ..... ville .....

téléphone .....

e-mail .....

Tarif normal - 30 €

Tarif réduit - 15 € (chômeur, étudiant, précaire)

Je souhaite faire un don en plus de mon adhésion :

5 €

10 €

20 €

autre montant :

Moyens de paiement :

Espèces

Chèque libellé à l'ordre "Collectif Blob"

Virement

Date et signature :

### AVANTAGE FISCAL : LA RÉDUCTION D'IMPÔT

L'article 200 du code général des impôts prévoit une réduction d'impôt égale à 66% du montant du don, pris dans la limite de 20% du revenu imposable, pour les particuliers assujettis à l'impôt sur le revenu.

À la réception de votre don, nous vous adresserons un reçu fiscal à joindre à votre déclaration de revenus.

### Moyens de communication professionnels :

j'accepte d'intégrer le groupe WhatsApp

j'accepte que mon nom apparaisse

sur le site Internet [www.collectifblob.fr](http://www.collectifblob.fr)

compte Instagram @.....

site Internet .....

## **ENTREPRISE, ASSOCIATION, COLLECTIVITÉ,**

**nous souhaitons soutenir le Blob !**

Nous faisons un don et devenons mécène de l'association.

dénomination .....

adresse .....

CP ..... ville .....

téléphone .....

e-mail .....

montant .....

Moyens de paiement :

Espèces

Chèque libellé à l'ordre "Collectif Blob"

Virement

Date et signature du responsable :

### AVANTAGE FISCAL : LA RÉDUCTION D'IMPÔT

L'article 238bis du code général des impôts prévoit une réduction d'impôt égale à 60% du montant du don, pris dans la limite de pour mille du Chiffre d'Affaire de l'entreprise assujettie à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés.

À la réception de votre don, nous vous adresserons un reçu fiscal.

### ENTREPRISE, ASSOCIATION, COLLECTIVITÉ, NOUS SOUHAITONS DEVENIR PARTENAIRE

Le parrainage s'apparente à une opération de nature commerciale. Les dépenses de parrainage, engagées par une entreprise dans l'intérêt direct de l'exploitation sont assimilées à des dépenses de nature publicitaire et sont déductibles au titre des charges d'exploitation (article 39-1-7° du Code général des impôts). Cette opération fait l'objet d'une facturation assujettie à la TVA.

Il est possible de soutenir Le Blob par des aides matérielles, techniques ou en apport de compétences : de nombreuses possibilités à la carte sont possibles, contactez-nous.